



C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°4

Sommaire : Audience Dasen, CAPD 6 septembre, Appel à candidature, Direction, RDV carrière, Carte scolaire, Scolarisation des 3 ans, Salaires, Evaluations, Rentrée 2019, Election Conseil d'école et intervenants extérieurs, RESF, Droits des femmes, Marche pour le climat.



Le SNUipp-FSU 06 a été reçu par le Dasen le 30 août.

Les points suivants ont été abordés:

- Carte scolaire
- Rentrée en maternelle
- Evaluations : positionnement du SNUipp-FSU
- Accompagnement du dispositif dédoublement cp et ce1
- Concertations pédagogiques: quels axes, quels contenus ?
- Mise en place du Plan Villani-Torossian dans le département
- Gestion par la DSDEN de l'épisode de canicule
- Demande d'un calendrier des instances et des groupes de travail prévus
- Mouvement 2019: premier bilan et perspectives
- Demande du SNUipp-FSU concernant l'ouverture et le recours à la liste complémentaire

Des problématiques individuelles et d'écoles ont également été discutées.

Compte rendu complet [ici](#)



CAPD 6 septembre

- **Mouvement provisoire 2019: dernières affectations; examens des demandes de révision**
 - **Etude des recours /refus de temps partiels (2ème vague)**
 - **Questions diverses**
-



Recrutement poste à profil : Secrétaire de commission départementale de l'orientation (CDO)

Fiche de candidature par voie hiérarchique à l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr)

avant le lundi 9 septembre 2019 midi.

COPIE au SNUipp-FSU pour suivi

Tout est : **ici**

A NOTER:

appel à candidature à venir / Poste ERUN Le Cannet



Formation des directeurs

Les six jours de rattrapage avant prise de fonction de la formation initiale des nouveaux directeurs auront lieu les 19-20/09, les 04-05/11 et les 21-22/11 ;

les deux semaines (8 jours) après prise de fonction ont été positionnées entre le début décembre 2019 et la fin janvier 2020 ;

enfin, la formation supplémentaire de 3 jours avec échanges de pratiques professionnelles aura lieu sur mars-avril 2020.



Rendez-vous de carrière : des changements.

Un arrêté du 21 juin 2019, publié au JO du 6 juillet 2019, modifie sur quelques points les modalités de mise en œuvre du RDV de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues de l'EN.

Pour rappel: tous les personnels concernés doivent être informés individuellement, avant le début des vacances d'été, de la programmation d'un RDV de carrière l'année scolaire à venir.

Puis, dans le courant de l'année scolaire, le RDV de carrière est notifié par l'autorité hiérarchique.

- **Premier changement** : le délai de notification du RDV de carrière est diminué, il passe de un mois à 15 jours (sans toutefois pouvoir être compris dans une période de vacances).

- **Deuxième changement** : une fois le compte rendu du RDV de carrière communiqué à l'enseignant, celui-ci n'a plus que 15 jours au lieu de 3 semaines pour formuler des observations écrites.

LIRE la suite **ICI**



Carte scolaire : dernière phase d'ajustement / septembre 2019

Groupe de Travail mercredi 4/9 et CTSD présidé par l'IA jeudi 5/9 après-midi

Au terme de la phase d'ajustement de juin 2019, l'IA dispose d'un solde de 7 postes pour réaliser les dernières mesures de la carte scolaire 2019.

Pour rappel, les mesures prises en **février** et en **juin**.

Le ministre promet une revalorisation des salaires de 300 euros par an pour les enseignantes et les enseignants. Une annonce à sérieusement nuancer.

Le communiqué du SNUipp-FSU

Emporté par un ébouriffant élan de générosité, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 28 août à l'antenne d'une chaîne d'infos en continu que les enseignantes et les enseignants verront leur salaire annuel augmenter de « 300 euros en moyenne » en 2020. Une mesure prévue, mais pas mise en place par le précédent gouvernement, a-t-il précisé. Qu'en est-il exactement ?

Lire la suite



Évaluations nationales : rebelote mais sans atout

Les évaluations standardisées CP-CE1 ont déclenché une avalanche de critiques, en premier lieu celles des enseignantes et enseignants de CP et CE1 qu'elles ont contraints sans les aider à mieux connaître leur élèves.

Le monde de la recherche, dont le spécialiste de la lecture en CP, Roland Goigoux, a également montré l'utilisation biaisée de ces tests pour servir la communication ministérielle.

La persistance d'un dispositif d'une année sur l'autre n'est pas gage de sagacité. La preuve avec le maintien, par un ministre sourd aux critiques, des évaluations CP et CE1.

Jugées chronophages, fastidieuses, anxiogènes, mal adaptées ou inutiles par les enseignantes et enseignants des écoles, comme le soulignait **l'enquête du SNUipp-FSU** réalisée l'an dernier. Ces tests ont montré que les élèves pouvaient progresser. Belle découverte !

En revanche, ils visent à encadrer les pratiques enseignantes et étriquent les apprentissages puisqu'ils n'évaluent que des compétences instrumentales et contrôlables (**lire l'analyse détaillée ici**).

Lire la suite

La publication spéciale du SNUipp-FSU en juillet 2019.



Rentrée 2019 : ce qui attend l'école et les personnels

Chaque nouvelle rentrée s'accompagne de son lot de nouveautés. Cette année, des changements liés à la loi pour l'école de la confiance s'ajoutent aux circulaires et autres mesures. Tour d'horizon

Du côté de l'école

Avalanche de recommandations

En plus des guides déjà publiés l'an dernier sur l'enseignement de la lecture et les mathématiques, la circulaire de rentrée s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères.

L'accent est mis dès la petite section sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. Cette entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués constitue une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge.

La lecture attentive de ces recommandations expliquant qu'on doit « éviter d'assoir tous les élèves par terre », ou encore en rappelant aux enseignants et aux enseignantes qu'ils et elles doivent « après une lecture engager les élèves à prendre la parole et ...montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra également au mieux, prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé.

Lire la suite



Election au conseil d'école

L'arrêté du 19 août 2019 (NOR : MENE1920960A) modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école (NOR: MENE1920960)

- Désormais le **choix du mode de vote** est de la seule responsabilité du directrice/teur (après consultation du conseil d'école), qui peut choisir entre :

- o Vote à l'urne et par correspondance
- o Vote exclusivement par correspondance

- En cas d'absence de candidats dans le collège des parents d'élèves, le tirage au sort sera effectué par la directrice/le directeur en lieu et place de l'IEN. En la matière, il s'agit d'une simple mise en concordance de la procédure effective

Intervenants extérieurs

Le décret n°2019-838 du 19 août 2019 modifie l'article R. 911-59 du code de l'éducation

C'est désormais le directeur/la directrice qui autorise les personnes justifiant d'une compétence professionnelle dans les domaines de la création ou de l'expression artistique, de l'histoire de l'art ou de la conservation du patrimoine à intervenir dans l'école.



RESF (Réseau Education Sans Frontières dont fait partie le SNUipp et la FSU) communique

Cher-es collègues enseignant-es et personnels sociaux-éducatifs et de santé, parents d'élèves,

Sans doute connaissez-vous notre action pour faire respecter le droit à une scolarité harmonieuse pour les enfants de sans papiers et de demandeurs d'asile qui attendent, très longtemps et dans des conditions précaires, l'instruction de leur dossier.

C'est à l'initiative d'enseignant-es et de parents d'élèves que RESF a vu spontanément le jour.

Beaucoup d'entre vous sont d'ailleurs membres ou sympathisant-es de RESF ou ont déjà fait appel à nous pour aider un élève et sa famille.

A l'occasion de cette rentrée scolaire, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

· **sur la grande difficulté qu'éprouvent des familles complètement démunies et sans aucune allocation à se procurer les fournitures scolaires demandées.** La liste est parfois longue. Pour éviter aux enfants une humiliation supplémentaire, certain-es d'entre vous ont déjà prévu des contacts individuels, le recours aux fonds des établissements, des collectes avec distribution discrète... Belles initiatives que nous saluons.

· **sur les conditions, souvent déplorables, d'hébergement de ces enfants, qui ne leur permettent pas de faire leurs devoirs dans des conditions acceptables (entassés dans des chambres minuscules et bruyantes, sans table de travail ; changés parfois d'hôtels d'un jour à l'autre et partant à l'école sans savoir où ils vont dormir le soir...).**

Nous vous demandons donc d'être attentifs à ce genre de situations afin d'en atténuer les répercussions. Peut-être d'autres parents impliqués dans la vie de l'établissement pourraient-ils apporter une aide discrète ?

· **sur l'importance du déjeuner au restaurant scolaire qui permet à ces enfants d'avoir 4 repas équilibrés par semaine.** Beaucoup sautent des repas ou ne sont nourris que de pâtes et biscuits. Si vous remarquez des enfants restant dehors à midi ou exclus de la cantine pour défaut de paiement, nous vous remercions de nous alerter. Nous constatons avec reconnaissance que plusieurs d'entre vous ont déjà entamé les démarches visant à obtenir, auprès des gestionnaires, des réductions et gratuités.

· **sur la méconnaissance qu'ont souvent ces familles du fonctionnement du système scolaire et des démarches administratives à entreprendre.** Nous vous suggérons donc d'apposer des affiches sur les panneaux extérieurs et dans les salles de professeurs et services sociaux (voir en attaché).

· **sur le besoin de mieux connaître les diverses situations et procédures, droits et devoirs ...**qui est exprimé par beaucoup d'entre vous, tant la désinformation sur ces sujets difficiles est répandue. Nous nous tenons donc à votre disposition pour intervenir lors de vos réunions syndicales ou pédagogiques ou pour participer à des rencontres spécifiques que vous organiseriez.

· **sur les demandes d'outils pédagogiques et d'aides personnalisées** que certain-es d'entre vous nous ont adressées. N'hésitez pas à nous préciser vos besoins. Nous tâcherons d'y répondre au mieux de nos possibilités.

Par ailleurs, RESF tient une permanence au 28 rue Dabray, à Nice, le vendredi après-midi, de 14h30 à 18 h (permanence qui accueille, conseille, informe.... les familles, les jeunes mais aussi les accompagnants éducatifs, sociaux, médicaux...).

Vous y serez les bienvenu-es. Merci de faire passer le message.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser ces informations auprès de vos divers services ainsi que des associations de parents.

Notre expérience d'accompagnement de ces familles et d'alerte des pouvoirs publics nous montre à quel point l'école est, pour ces enfants, un lieu (souvent le seul) de bienveillance, de sécurité et de reconstruction.

Même quand il n'y a pas d'enfant concerné dans un établissement, il est important de sensibiliser les jeunes comme les adultes à ces situations afin que notre société ne sombre pas dans les idées reçues et le repli sur soi contraire aux valeurs que l'école est chargée de transmettre.

Merci à vous pour cette belle œuvre. Nous vous souhaitons de la poursuivre sans découragement et restons à votre disposition.

Pour RESF 06,

contacts : <http://www.educationsansfrontieres.org/> resf06@gmail.com



100 Femmes ont été tuées depuis le début de l'année. La dernière en date vendredi à Cagnes sur mer dans notre département.

Le Grenelle des violences conjugales débute demain : nous ne lâcherons rien pour qu'enfin, le gouvernement réagisse.

Afin de faire entendre ses revendications, le Collectif Droits des femmes 06 organise un rassemblement le **samedi 7 septembre à 11h place Garibaldi.**

Soyons nombreuses et nombreux samedi !



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'AGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos